

---

# FICHE ACTION

---

**Parcours de formation à distance répondant à l'obligation de formation dans le cadre de la directive distribution assurances (DDA)**

**A destination des structures adhérentes à Uniformation et appliquant la Convention Collective de la Mutualité**

## Fiche-action : Parcours de formation DDA

<b>Public</b>	Tout salarié réalisant des actes de distribution de produits d'assurance, visé par l'obligation de formation instauré dans le cadre de la DDA
<b>Objectifs généraux</b>	L'action de formation doit répondre aux exigences de l'arrêté du 26 septembre 2018 relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation dans le cadre de la DDA
<b>Objectifs pédagogiques (issus de l'arrêté du 26 septembre 2018)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender l'activité et l'environnement de la distribution d'assurances et ses évolutions au regard des fonctions exercées</li> <li>• Maîtriser la relation client</li> <li>• Mettre en œuvre les mesures de prévention et de conformité</li> <li>• S'adapter aux évolutions organisationnelles et technologiques</li> <li>• Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation</li> <li>• Maîtriser les compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits distribués : assurance-vie, capitalisation, prévoyance, santé, retraite</li> <li>• Maîtriser les compétences professionnelles spécifiques à certains modes de distribution : démarchage, vente à distance</li> <li>• Selon les fonctions occupées : compétence visées par l'arrêté relatives à conception et la mise en œuvre de plans d'actions commerciales, à l'adaptation de la commercialisation...</li> </ul>
<b>Contenu</b>	A proposer par le prestataire
<b>Modalités pédagogiques</b>	A proposer par le prestataire - Entièrement à distance
<b>Prérequis</b>	Pas de prérequis
<b>Durée</b>	Parcours de 15h ou modules plus courts à adapter selon les besoins
<b>Nombre de sessions</b>	Prévoir un accès pour un minimum de 2000 participants
<b>Date</b>	Parcours en ligne accessibles du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022
<b>Lieu</b>	A distance
<b>Coût</b>	A proposer par le prestataire